

**2-Urbanisme
2.1-Documents d'urbanisme**

N° A-2020-20

Portant mise à jour du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Considérant que le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau a été élu le 9 juillet 2020 au cours de la séance d'installation du Conseil Communautaire ;

Vu les articles L. 153-36 à L. 153-44 du code de l'urbanisme relatif à la procédure de modification du PLU ;

Vu la délibération d'engagement de la procédure de modification n°1 du PLU de Vire Normandie approuvé le 25 avril 2019 ;

Vu le PLU de la commune nouvelle de Vire Normandie approuvé le 3 novembre 2016 ;

Vu les notifications du Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 151-12, L. 151-13 et L. 153-40 du code » de l'Urbanisme, des projets de modification du PLU ;

Vu la délibération d'approbation de la modification n°1 du PLU de Vire Normandie du 15/10/2020

Vu la notification du 10 juin 2020 du porter à connaissance « Risque technologique » concernant la société Agrigaz et du porter à connaissance du « risque technologique » concernant la société « Les Messageries Laitières »

Vu la circulaire du 4 mai 2017 relative au porter à connaissance « risque technologique » et à la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées,

Vu les articles L 132-2, L.151-43, L.153-60, R.151-51, R.151-52, R.153-18 et R.151-31 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan local d'urbanisme de Vire Normandie

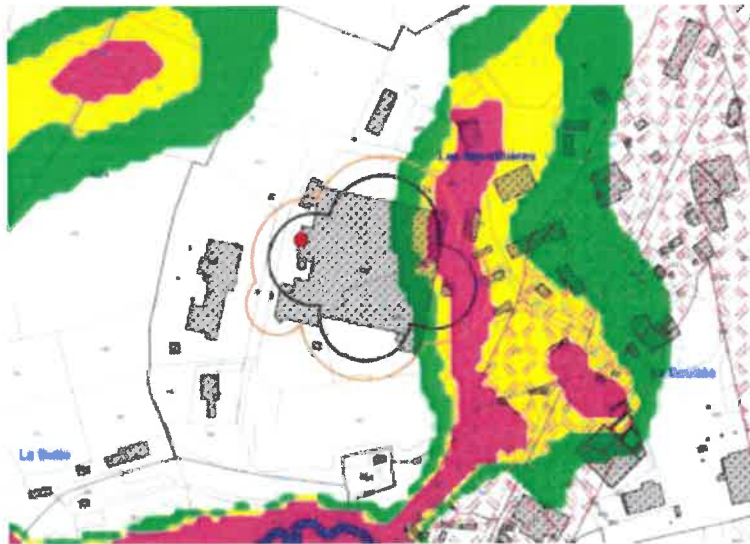
ARRÊTÉ

Article 1 :

Le plan local d'urbanisme de Vire Normandie est mis à jour par le présent arrêté.

A cet effet :

- l'annexe 6-2 Annexes graphiques est mise à jour au regard des plans transmis par la DDTM, concernant les zones de risques technologiques, des sociétés Agrigaz et les Messageries Laitières



Extrait de la carte / Site « Messageries Laitières »



Extrait de la carte / Site « Agrigaz »

Zones d'effet autour de l'établissement Messageries Laitières

(Source : DREAL, septembre 2020)

 Zone des effets irréversibles

 Zone des premiers effets létaux

Source du cadastre : Cadastre PCI Vieuxbourg DGFIP 2018

Zones d'effet autour de l'établissement Agrigaz

(Source : DREAL, septembre 2020)

 Zone des effets irréversibles

 Zone des effets indirects par Bris de Vitre

- les pièces graphiques portant mention des risques technologiques sont modifiées (pièces 6.2).
- les pièces règlementaires seront complétées de la mention à ces risques

Article 2 :

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau, en Mairie de Vire Normandie et à la Préfecture du Calvados.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et en Mairie de Vire Normandie pendant un mois.

Article 4 :

Mme la Directrice Générale des Services de l'Intercom de la Vire au Noireau est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à M. le Sous-Préfet de Vire.

Fait à Vire Normandie

Le 16 OCT. 2020

Le Président,

M. Marc ANDREU SABATER



